Industrie aérospatiale européenne face au défi mondial

1997/2223(COS) - 28/01/1998 - Comité économique et social: avis, rapport

Le CES se félicite de ce document et estime que les industries nationales ne sont pas en mesure, isolément, de soutenir en général le niveau de concurrence mondiale. La Commission ne tient pas compte de la nécessité d'accompagner les projets industriels d'une forte action de formation professionnelle homogène et de niveau européen. A cet égard, les Fonds structurels devraient favoriser une vaste activité de formation tant pour les jeunes qui devront rejoindre l'industrie aéronautique européenne que pour permettre une actualisation de la formation du personnel travaillant déjà dans ce secteur. Les institutions de l'UE et les Etats membres doivent donner une forte impulsion à la création d'une autorité européenne pour la sécurité aérienne et d'un système intégré de contrôle du trafic aérien. Une attention particulière devra être accordée aux actions en matière de politiques environnementales, notamment en ce qui concerne les aéroports et leurs zones avoisinantes, en développant les technologies permettant de réduire tant la pollution atmosphérique que les nuisances sonores. Quant à la R&D, il sera nécessaire d'élargir les ressources aujourd'hui disponibles des programmes spécifiques et cela impliquera en particulier de trouver des applications concrètes dans le Vème programme-cadre. Un aspect déterminant à cet égard sera le transfert des technologies du secteur militaire au secteur civil et inversement, en soutenant la recherche sur les produits "doubles". L'Union européenne devrait en outre envisager, comme soutien aux industries européennes qui ont subi une restructuration récente, le financement de programmes communs, tels que par exemple un système de surveillance et de contrôle intégrés (multidisciplinaire mer-ciel-terre-espace) pour la sécurité globale du continent, un système de transport aérien militaire-civil (FLA) ou un système de navigation satellite. Considérant les trois secteurs (défense, espace et aéronautique) dans leur ensemble, le CES estime qu'il faut se doter d'instruments de financement et de modulation de la dépense publique au niveau continental. Cela suppose un saut qualitatif dans le processus politique d'intégration européenne. Il est indispensable de garantir une ouverture plus efficace des marchés publics qui permette à l'industrie aérospatiale européenne de bénéficier de nouveaux débouchés.